



AVIS PUBLIC PROMULGATION

RÈGLEMENTS NUMÉROS 0822-002 ET 0822-003

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 5 juillet 2022, les règlements suivants :

[RÈGLEMENT 0822-002](#)

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 250 000 \$ POUR FINANCER L'ACQUISITION ET LA RÉPARATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE DIVERS TERRAINS SPORTIFS

[RÈGLEMENT 0822-003](#)

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 500 000 \$ POUR FINANCER L'ACQUISITION ET LE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

Ces règlements ont été approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 octobre 2022 et entrent en vigueur le jour de leur publication.

Ces règlements peuvent être consultés à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève,
ce 25 octobre 2022**

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza